



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question au Gouvernement n° 1002

Texte de la question

FRANCOPHONIE

M. le président. La parole est à M. Meyer Habib, pour le groupe Union des démocrates et indépendants.

M. Meyer Habib. Monsieur le président, mes chers collègues, ce n'est pas sans une certaine émotion que je pose aujourd'hui ma première question au Gouvernement. Je l'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le ministre, la circonscription dans laquelle je viens d'être élu compte plusieurs espaces francophones importants où se côtoient des nationalités multiples. Ce sont de beaux territoires et de vastes horizons qui parlent d'échanges, de rencontres, d'une marche des uns vers les autres et de valeurs partagées. Cette francophonie est un stimulant de la diversité et un espace d'apaisement, un terrain propice à des partenariats que la seule logique rationnelle, économique ou même politique, interdirait parfois. Mais il lui manque encore deux grands partenaires. L'un a été demandeur : c'est Israël. L'autre serait souhaitable : c'est le Vatican.

Alors que la France accueillera en septembre, à Nice, les jeux de la francophonie, le Gouvernement français devrait oeuvrer pour que ces deux États, si hautement porteurs de valeurs spirituelles pour le reste du monde, occupent la place qui leur revient dans le concert mondial de la francophonie.

Depuis longtemps, Israël, avec plus de 15 % de francophones - soit 700 000 personnes - et une contribution active à une francophonie vivante, s'est efforcé d'intégrer la Francophonie, mais en vain, faute d'accord et compte tenu du veto du gouvernement libanais.

Quant au Vatican, il a choisi le français comme langue du dialogue avec le monde chrétien et comme langue diplomatique.

Le gouvernement français devrait oeuvrer pour que ces deux États intègrent la Francophonie, ce qui donnerait à l'espérance francophone une force sans précédent. Cela suppose assurément de repenser les règles d'unanimité au sein de l'institution mondiale de la francophonie.

Mais au préalable, monsieur le ministre, la représentation nationale attend de vous que vous lui présentiez les démarches que vous entreprendrez pour permettre à la Francophonie d'accueillir Israël et de lancer une invitation officielle au Vatican. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la francophonie.

Mme Yamina Benguigui, *ministre déléguée chargée de la francophonie*. Monsieur le député, merci d'avoir consacré votre première question à la francophonie. Vous m'interrogez sur l'entrée d'Israël au sein de l'Organisation internationale de la francophonie.

Aujourd'hui, soixante-dix-sept États sont membres de l'OIF. Cinquante-sept États, dont la France, sont membres de plein exercice ; vingt autres États ont le statut d'observateur. L'OIF exerce une réelle force d'attraction, puisque le dernier sommet de la Francophonie, à Kinshasa, a permis d'admettre deux nouveaux membres. Comme vous le savez, monsieur le député, l'admission de tout nouvel État membre de l'OIF est soumise à la règle de l'unanimité et doit donc faire l'objet d'un accord par consensus des chefs d'État et de gouvernement réunis lors des sommets de la Francophonie. Les statuts de l'OIF précisent que toute demande d'adhésion doit être formulée par une lettre du chef de l'État ou du gouvernement intéressé ; elle doit être accompagnée d'un dossier circonstancié. La demande doit être introduite au moins six mois avant le prochain sommet.

Si des contacts diplomatiques ont pu avoir lieu entre Israël, l'OIF et ses États membres, Israël n'a en revanche

formulé à ce jour aucune demande officielle pour adhérer à la Francophonie.

L'État d'Israël compte 700 000 francophones. La francophonie y est vivante et active. La France accueillerait cette demande avec bienveillance.

Mme Claude Greff. Bravo !

Mme Yamina Benguigui, *ministre déléguée*. S'agissant du Vatican, je ne crois pas que celui-ci ait manifesté...

M. le président. Merci, madame la ministre.

Données clés

Auteur : [M. Meyer Habib](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1002

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juin 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 juin 2013](#)